

Caen, le 12/11/2021

Affaire suivie par :
Tony DEREBERGUE
Conseiller sécurité
Référent académique harcèlement
Tél. 02.32.08.90.85
Mél. prix-nah@ac-normandie.fr

La rectrice de l'académie de Normandie
Rectrice de la région académique Normandie
Chancelière des universités

A

Michaël MERLIN
IA-IPR EVS
Référent académique harcèlement
Mél. prix-nah@ac-normandie.fr

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Rectorat de la région académique
Normandie
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex 1

Objet : Prix « Non au harcèlement » 2021-2022, 9^{ème} édition

Annexes :
Règlement- Bulletin d'inscription- Fiche pédagogique et plan de prévention- Tableau structure

Axe stratégique de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre pairs, ce concours constitue l'une des conditions d'éligibilité au label pHARE.

Offrant des temps de réflexion et de travail pour débattre de la problématique du harcèlement et du cyber harcèlement, ce prix permet de mieux cerner les causes et les enjeux, et ainsi, prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences. Cette action collective, qui passe par une sensibilisation de la communauté éducative, une plus grande implication des témoins et une responsabilisation des auteurs, crée les conditions d'un cadre apaisé, sûre et respectueux des élèves, des personnels et des usagers de l'Ecole.

L'objectif de ce prix est de mobiliser les élèves en matière de prévention du harcèlement, afin d'acquérir la connaissance de ce phénomène, comprendre comment il se déploie, et quelles peuvent être les conséquences notamment en matière de cyber harcèlement. Il s'agit en particulier de mobiliser les témoins des phénomènes de harcèlement, qui sont les plus à même de prendre position, de parler aux adultes et ainsi de rompre la loi du silence.

La MAE financera deux mentions coup de cœur des élèves : un prix de 1000 euros pour une affiche et 1000 euros pour une vidéo.

Au niveau national, concernant le prix « mention coup de cœur des professionnels de la communication (DELCOM, M6) », le projet lauréat sera récompensé à hauteur de 2000 euros par la MAE.

Tout projet doit nécessairement être envoyé par voie numérique à prix-nah@ac-normandie.fr.
La date limite d'envoi des créations est fixée au vendredi 4 février 2022.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement contre le harcèlement, qui constitue un axe de travail majeur dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire.

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général
de l'académie de Normandie

Christine GAVINI-CHEVET

Philippe DIAZ